



PROCESSUS D'AUTORISATION D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES

1. QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT) ?

Les sportifs peuvent être atteints d'une affection médicale qui les force à prendre des médicaments ou à avoir recours à certaines procédures. Si le médicament ou la méthode qu'un sportif doit utiliser pour traiter une affection particulière est interdit selon [List des interdictions](#) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), une AUT peut permettre au sportif de recourir à cette substance ou à cette méthode tout en participant à des compétitions sportives, et ce, sans se rendre coupable d'une violation des règles antidopage (VRAD) ni subir de sanction applicable.

La liste des interdictions est disponible sur le site officiel du CNAD.

2. Les demandes d'AUT sont évaluées par un comité spécialisé, le Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT). QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ACCORDER UNE AUT ?

L'ensemble des quatre critères suivants doivent être respectés en conformité avec l'[article 4.2 du Standard International pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) de l'AMA](#) : Le sportif a reçu un diagnostic pour une affection médicale devant être traitée au moyen d'une substance ou méthode interdite.

- L'utilisation de la substance à des fins thérapeutiques ne produira pas, par prépondérance des probabilités, d'amélioration significative de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du sportif.
- La substance ou méthode interdite est un traitement indiqué de l'affection médicale, et il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée et raisonnable.
- La nécessité d'utiliser cette substance ou cette méthode n'est pas une conséquence de l'usage antérieur (sans AUT) d'une substance ou méthode qui était interdite au moment de son usage.

3. QUI DOIT DEMANDER UNE AUT ? OÙ ET QUAND EN DEMANDER L'AUT ?

Tout sportif licencié d'une fédération sportive est soumis aux règles antidopage et a par conséquent besoin d'une AUT pour faire usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite.

Chaque sportif est ainsi tenu de s'informer auprès de la Commission Nationale Anti-Dopage Algérie pour savoir à qui envoyer la demande et s'il est possible de demander une AUT à titre rétroactif.

Tout d'abord, il faut vérifier si le médicament ou la méthode que vous avez l'intention de prendre ou d'utiliser est interdit selon la [Liste des interdictions](#) de l'AMA.

Chaque sportif licencié a la responsabilité d'informer son médecin de son statut de sportif soumis aux règles antidopage. Le sportif et son médecin doivent vérifier si la substance ou la méthode prescrite figure sur la **Liste des interdictions**. Si c'est le cas, il faut essayer d'envisager les options qui ne sont pas interdites ; s'il n'y en a aucune, il est alors possible de soumettre une demande d'AUT.

Rappel important aux sportifs :

Au bout du compte, la responsabilité incombe aux sportifs de se présenter au médecin comme sportif soumis aux règles anti-dopage, de procéder aux vérifications indiquées ci-haut et de contacter la CNAD (Commission Nationale Anti-Dopage) info@cnadalgerie.com en cas de difficultés.

Communiquer avec la CNAD info@cnadalgerie.com permettra aussi de déterminer le niveau de compétition et les exigences relatives à la demande d'AUT.

Si l'on détermine que vous êtes un sportif de niveau national, comme défini par le Règlement Intérieur de la CNAD, vous devez soumettre votre demande d'AUT à la CNAD à l'avance, dès que le besoin surgit, à moins d'une urgence ou de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des substances interdites seulement en compétition, vous devez demander une AUT au moins 30 jours avant votre prochaine compétition. Veuillez consulter la section « Comment demander une AUT auprès de la CNAD ? » ci-dessous.

Si votre niveau est inférieur au niveau national tel que défini sur le Règlement Intérieur de la CNAD, vous avez le droit de présenter une demande pour une AUT rétroactive après avoir été soumis à un contrôle par la CNAD ou toute autre organisation antidopage (OAD).

Remarque importante :

Une AUT accordée par la CNAD n'est valable qu'au plan national. Si vous êtes ou devenez un sportif de niveau international ou participez à une grande manifestation sportive, cette AUT ne sera pas valable à moins d'avoir été reconnue par la Fédération internationale (FI) ou par l'organisateur de grandes manifestations (OGM) concerné.

Il est de votre responsabilité en tant que sportif de niveau international, de vérifier si l'AUT délivrée par la CNAD est automatiquement reconnue par cette FI ou cet OGM.

La Commission Nationale anti-Dopage (CNAD) peut vous aider à déterminer votre niveau et les exigences à satisfaire à l'égard de la demande d'AUT et, au besoin, vous aider à présenter l'AUT délivrée par la CNAD à une FI ou un OGM en vue d'obtenir une reconnaissance.

Veuillez communiquer avec *Commission Nationale Anti-Dopage* sur le numéro de téléphone +213 23258159 ou par email sur la boîte centrale : CNAD.contactalgerie@gmail.com.

PUIS-JE OBTENIR UNE AUT RÉTROACTIVE ?

Vous pouvez faire une demande d'AUT de manière rétroactive auprès de la CNAD uniquement dans les cas suivants :

- **Vous aviez besoin d'un traitement d'urgence pour une affection médicale.**
- **Il n'y avait pas assez de temps pour présenter une demande d'AUT, vous n'en avez pas eu l'occasion ou d'autres circonstances exceptionnelles vous ont**

empêché de soumettre une demande d'AUT ou de la faire évaluer avant d'être soumis au contrôle.

- **Conformément au Règlement Intérieur de la CNAD, vous n'avez pas le droit ou n'étiez pas tenu de faire une demande d'AUT à l'avance.**
- **Vous êtes un sportif de niveau inférieur qui ne relève pas de la compétence d'une FI ou d'une ONAD et avez été soumis à un contrôle.**
- **Vous avez obtenu un résultat positif après avoir fait usage d'une substance hors compétition qui n'est interdite qu'en compétition (par exemple, les glucocorticoïdes).**

Dans des cas rares et exceptionnels, et nonobstant toute autre disposition du SIAUT, vous pouvez faire une demande d'approbation rétroactive pour l'utilisation thérapeutique d'une substance ou méthode interdite et obtenir cette approbation si, étant donné l'objectif du Code, il serait manifestement injuste que l'AUT rétroactive ne soit pas accordée.

Cette AUT rétroactive unique ne sera accordée qu'avec l'approbation préalable de l'AMA (et l'AMA peut, à sa libre et entière appréciation, accepter ou rejeter la décision de la CNAD).

Remarque importante :

L'utilisation d'une substance ou méthode interdite sans AUT pourrait aboutir à une VRAD.

Si une demande d'AUT rétroactive est nécessaire à la suite d'un prélèvement d'échantillons, nous vous conseillons fortement de préparer un dossier médical à soumettre pour évaluation.

COMMENT DEMANDER UNE AUT AUPRÈS DE LA CNAD :

Les demandes d'AUT auprès de la CNAD peuvent se faire via le compte ADAMS du sportif concerné ou à l'aide du [Formulaire de demande d'autorisations à usage thérapeutique](#) imprimé/électronique à soumettre avec le dossier médical complet.

La CNAD encourage tous les sportifs à soumettre leurs demandes d'AUT au moyen d'ADAMS, de même que le dossier médical requis.

Si vous n'avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec *l'administrateur ADAMS de la CNAD* (info@cnadalgerie.com) pour qu'on vous en configure un.

Autrement, veuillez télécharger le [Formulaire de demande d'autorisations à usage thérapeutique](#) de la CNAD (disponible sur le site) et, après l'avoir rempli et signé, envoyez-le avec le dossier médical exigé à la CNAD Algérie (Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely Brahim 16000) ou encore par email aux adresses

Votre demande d'AUT doit être rédigée en **lettres majuscules ou caractères d'imprimerie lisibles.**

Le dossier médical doit comprendre :

- des antécédents médicaux complets, y compris la documentation du ou des médecins ayant posé le diagnostic original (si possible);
- les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études d'imagerie en rapport avec la demande.

Les frais relatifs à la demande d'AUT, y compris tout examen médical, test ou étude d'imagerie complémentaire sont à la charge du sportif en soulignant la gratuité de l'examen de la demande par le CAUT de la CNAD.

Les demandes d'AUT incomplètes ou non lisibles ne seront pas traitées et seront retournées pour qu'elles soient remplies et soumises de nouveau.

Pour vous aider, vous et votre médecin, à fournir les documents médicaux appropriés, nous vous suggérons de consulter les [Listes de vérification aux fins d'une AUT](#) de l'AMA, pour des conseils et de l'assistance pendant le processus de demande d'AUT, et les [Informations médicales pour éclairer les décisions des CAUT](#), pour des conseils sur des affections médicales courantes, certains traitements et substances, etc.

Conservez une copie du formulaire de demande d'AUT et de toutes les informations médicales soumises à l'appui de votre demande, ainsi qu'une preuve d'envoi.

QUE SE PASSE-T-IL LORS DES GRANDES MANIFESTATIONS ?

Une organisation responsable de grandes manifestations exige que les sportifs fassent une demande de reconnaissance de leur AUT s'ils souhaitent utiliser une substance ou une méthode interdite dans le cadre de la manifestation en question.

Si vous avez une AUT accordée par la Commission Nationale Anti-Dopage CNAD Algérie et que vous allez concourir lors d'une grande manifestation, par exemple les Jeux olympiques, vous devez contacter l'organisation responsable des grandes manifestations pour obtenir des informations sur leur processus de reconnaissance.

QUAND VAIS-JE RECEVOIR LA DÉCISION CONCERNANT MA DEMANDE D'AUT OU DEMANDE DE RECONNAISSANCE ?

Le CAUT doit rendre une décision dès que possible, habituellement dans les 21 jours à compter de la date de réception de la demande d'AUT dûment remplie, y compris les informations médicales exigées.

ET SI J'AI BESOIN DE RENOUELER MON AUT ?

La durée de chaque AUT varie, après quoi elle expire automatiquement. Si vous devez continuer d'utiliser la substance ou méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d'AUT accompagnée des informations médicales mises à jour avant la date d'expiration, afin qu'une décision puisse être prise avant l'expiration de l'AUT courante.

Remarque importante :

La présence (à la suite d'un prélèvement d'échantillons), l'utilisation, la possession ou l'administration de la substance ou méthode interdite doit être en accord avec les conditions de votre AUT. Par conséquent, si vous avez besoin d'une posologie, fréquence, voie ou durée d'administration d'une manière qui diffère sensiblement de celle indiquée dans l'AUT, vous devez communiquer avec la Commission Nationale Anti-Dopage CNAD, car vous pourriez devoir présenter une nouvelle demande d'AUT. Certaines posologies et substances, comme l'insuline, font souvent l'objet de modifications pendant le traitement ; ces changements éventuels doivent être mentionnés par le médecin traitant dans la demande d'AUT et ils seront généralement acceptés par le CAUT de l'OAD.

ET SI MA DEMANDE D'AUT AUPRÈS DE L'ANAD EST REFUSÉE ?

Tout refus d'une demande d'AUT est accompagné d'une explication écrite des motifs de la décision. Si les explications ne vous semblent pas claires, veuillez communiquer avec La Commission Nationale Anti-Dopage info@cnadalgerie.com pour comprendre exactement pourquoi l'AUT a été refusée. Parfois, il manque un important élément d'information, un test de diagnostic, des résultats de laboratoire, etc. Dans ces cas-là, la demande doit être soumise de nouveau.

ET SI L'AUT DE La CNAD N'EST PAS RECONNUE PAR MA FEDERATION INTERNATIONALE ?

Vous ou la CNAD Algerie avez 21 jours à compter de la notification de non-reconnaissance pour soumettre le dossier à l'AMA aux fins d'examen. Vous devez envoyer les mêmes informations que vous avez soumises à la **CNAD** et sur lesquelles a reposé la décision du CAUT, par l'intermédiaire d'une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Département médical de l'AMA
Agence mondiale antidopage
Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, bureau 1700
B.P. 120 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

L'adresse courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante : medical@wada-ama.org.

Dans l'attente de la décision de l'AMA, l'AUT de la CNAD reste valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et pour les contrôles hors compétition seulement. Si la question n'est pas soumise à l'AMA pour examen, la CNAD doit déterminer si l'AUT initialement accordée devrait rester valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

MES INFORMATIONS MÉDICALES SERONT-ELLES TRAITÉES DE FAÇON CONFIDENTIELLE ?

Tout le contenu d'une demande d'AUT, y compris les informations médicales justificatives et toute autre information associée à l'évaluation de votre demande d'AUT, demeure strictement confidentiel et est traité conformément à la déclaration du sportif contenue dans le processus AUT d'ADAMS et dans le formulaire de demande d'AUT de la CNAD. Tous les membres du CAUT et les autres destinataires autorisés de votre demande d'AUT et des informations connexes (tel qu'il est précisé dans la déclaration du sportif) sont soumis au secret professionnel ou à une obligation contractuelle en matière de confidentialité.

Veuillez lire attentivement les termes de la déclaration du sportif. En particulier, veuillez noter que si vous souhaitez révoquer le droit du CAUT de la CNAD d'obtenir les informations associées à votre demande d'AUT, conformément à la déclaration du sportif, l'AMA considérera que votre demande d'AUT est retirée sans qu'une approbation ait été délivrée.

La CNAD et tout autre destinataire autorisé ne conserveront pas les informations liées à votre demande d'AUT plus longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la déclaration du sportif, conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements veuillez contacter la CNAD par email à l'adresse suivante : CNAD.contactalgerie@gmail.com

AUTRES LIENS UTILES

[Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) de l'AMA](#)

[Listes de vérification de l'AMA pour les AUT](#)

Lignes directrices de l'AMA pour le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) 2021

[Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\) de l'AMA](#)